

Tchad et le Soudan, des membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, due à la persistance des actes de violence. En même temps, ils ont lancé un appel pour qu'il soit

mis fin au recrutement dans les camps de réfugiés ainsi qu'à leur politisation et pour que cessent immédiatement toutes les attaques contre les travailleurs humanitaires.

Séances : la situation au Tchad et au Soudan

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6029° 3 décembre 2008			Article 37 Tchad	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	
			Article 39 Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence		

15. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et a adopté deux déclarations du Président. Le Conseil a concentré son attention sur les problèmes qui se posaient dans la sous-région, dont les conséquences du trafic de drogues et les obstacles à la gouvernance, et sur le rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour aider à les résoudre. Il a entendu deux exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Du 21 janvier au 7 juillet 2009 : exposés du Représentant spécial du Secrétaire général

Le 21 janvier 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général présentant le rapport du Secrétaire général²⁰⁹, qui portait essentiellement sur l'évolution des questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest. L'intervenant a fait observer que la plupart des causes de conflit dans plusieurs pays de la région n'avaient toujours pas été attaquées de manière efficace et durable, même si des progrès notables avaient été réalisés dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Insistant sur les

préoccupations particulières à la région, il a relevé la flambée des prix alimentaires et l'insécurité alimentaire dans le monde; la propagation de la criminalité transfrontières organisée; les coups d'État militaires en Mauritanie et en Guinée; et la situation dans la fragile zone transversale du Sahel. Il a également déclaré que la réforme du secteur de la sécurité devait être considérée comme une composante clé de toute stratégie de consolidation de la paix et que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devait jouer le rôle de chef de file à cet égard, avec le plein appui de l'ONU. En outre, il a présenté les initiatives du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le rôle clé qui lui revenait dans la promotion d'approches sous-régionales concertées de la paix et de la sécurité et dans le traitement des questions qu'il avait signalées, en collaboration avec la CEDEAO, l'ONUDC et des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest. Pour terminer, il a rendu compte de l'appui que la Commission mixte Cameroun-Nigéria apportait au processus de délimitation et de démarcation le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Il a expliqué qu'après le succès du transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi du Nigéria au Cameroun, les efforts se concentraient désormais sur l'accélération du processus de démarcation²¹⁰.

²⁰⁹ S/2009/39.

²¹⁰ S/PV.6073, p. 2-3.

Le 7 juillet 2009, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et du Directeur exécutif de l'ONUDC. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest²¹¹, le Représentant spécial a mis l'accent sur les progrès accomplis dans la situation globale en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, en particulier sur les faits nouveaux encourageants enregistrés dans le relèvement après les conflits et la consolidation de la paix, et sur les progrès dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit. À son avis, l'engagement des forces de maintien de la paix ouest-africaines était le témoignage de la ferme volonté politique des dirigeants et des peuples ouest-africains de rester à l'avant-garde des efforts de paix dans la sous-région, avec l'aide de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale. Pour être plus précis, ces efforts avaient entraîné une importante réduction de l'ampleur et du degré de la violence dans toute la sous-région et, de fait, il n'y avait actuellement aucun conflit armé ouvert en Afrique de l'Ouest. Toutefois, de graves menaces à la paix et à la sécurité subsistaient en Afrique de l'Ouest, dont la résurgence des changements violents ou anticonstitutionnels de gouvernement, qui était apparue comme l'une des menaces les plus alarmantes pour la paix; la réforme du secteur de la sécurité; et le trafic de drogue, ainsi que les problèmes socioéconomiques et en matière de développement²¹².

Le Directeur exécutif de l'ONUDC a indiqué que le volume du trafic de drogue dans la région de l'Afrique de l'Ouest semblait diminuer nettement mais que la situation demeurerait très instable tant que l'on ne s'attaquerait pas aux conditions sous-jacentes de la vulnérabilité, telles que la pauvreté, le sous-développement et la mauvaise gouvernance. D'autre part, il s'est dit inquiet de ce que les drogues n'étaient pas les seuls flux ou activités illicites et que l'Afrique de l'Ouest était plus sujette à l'instabilité politique à cause de la criminalité organisée. En conclusion, le Directeur exécutif a invité les membres du Conseil à adopter une perspective mondiale en ce qui concernait la situation en Afrique de l'Ouest, leur rappelant que la majorité des activités illicites ne faisaient que transiter par l'Afrique de l'Ouest et que les drogues étaient destinées au marché européen. Il a demandé instamment aux pays riches d'arrêter d'utiliser

l'Afrique de l'Ouest comme dépotoir pour leurs armes, leurs déchets et leurs médicaments de contrefaçon²¹³.

10 juillet 2009 : déclaration du Président sur les problèmes de sécurité et de développement en Afrique de l'Ouest

Dans une déclaration du Président datée du 10 juillet 2009²¹⁴, le Conseil a constaté avec satisfaction que l'état général de paix et de sécurité ne cessait de s'améliorer en Afrique de l'Ouest. Il a noté toutefois avec une profonde préoccupation une résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, des prises de pouvoir non démocratiques et a souligné à nouveau combien il importait de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel, notamment au moyen d'élections ouvertes et transparentes. Le Conseil s'est également inquiété de ce que les progrès réalisés demeuraient fragiles, se déclarant notamment préoccupé par la multiplication d'activités qui menaçaient la sécurité en Afrique de l'Ouest, ou l'apparition de telles activités, en particulier le terrorisme dans la bande du Sahel et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée ainsi que le trafic de drogues, qui mettaient en péril la stabilité régionale et étaient susceptibles d'agir sur la sécurité internationale. En outre, le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'incidence de la crise économique mondiale sur les économies d'Afrique de l'Ouest, la région devant déjà surmonter des obstacles sur la voie du développement, tels que l'insécurité alimentaire croissante, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ou le chômage des jeunes. Le Conseil a encouragé la solidarité constante des institutions financières et des partenaires du développement en vue d'atténuer les effets néfastes du ralentissement de la croissance économique et d'autres facteurs déstabilisateurs en Afrique de l'Ouest.

28 octobre 2009 : déclaration du Président concernant la situation en Guinée

Dans une déclaration du Président datée du 28 octobre 2009²¹⁵, le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la situation qui régnait en Guinée et qui pouvait constituer un risque pour la paix et la sécurité régionales après les massacres de Conakry du 28 septembre, date à laquelle des membres de l'armée

²¹¹ S/2009/332.

²¹² S/PV.6157, p. 2-5.

²¹³ Ibid., p. 5-7.

²¹⁴ S/PRST/2009/20.

²¹⁵ S/PRST/2009/27.

avaient ouvert le feu sur des civils qui participaient à un rassemblement. Il a condamné énergiquement les violences qui auraient fait plus de 150 morts et des centaines de blessés, les autres violations flagrantes des droits de l'homme qui avaient été signalées, dont de

nombreux viols et violences sexuelles commises sur des femmes, ainsi que l'arrestation arbitraire de manifestants pacifiques et de dirigeants de l'opposition.

Séances : consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6073 ^e 21 janvier 2009	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39)		Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	
6157 ^e 7 juillet 2009	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)		Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'ONUSC	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'ONUSC	
6160 ^e 10 juillet 2009	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)				S/PRST/2009/20
6207 ^e 28 octobre 2009					S/PRST/2009/27

16. La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Vue d'ensemble

Au cours de la période 2008-2009, le Conseil de sécurité a tenu 13 séances, dont une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents²¹⁶, et a adopté deux résolutions et trois déclarations du Président concernant la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région. Le Conseil s'est préoccupé notamment de l'instabilité de la situation au plan de la sécurité dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et de ses répercussions sur la situation humanitaire dans la région, et a supervisé le déploiement d'une présence multidimensionnelle ayant pour mandat, entre autres, de protéger les opérations humanitaires et les personnes déplacées. Le Conseil a également porté son attention sur les attaques

perpétrées par des groupes armés contre le Gouvernement tchadien et sur la mise en œuvre de l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 et de l'Accord de Doha du 3 mai 2009²¹⁷.

En juin 2008, le Conseil s'est rendu au Tchad en relation avec la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région, dans le cadre de sa mission en Afrique²¹⁸.

²¹⁷ L'Accord de Dakar et l'Accord de Doha (S/2009/249, annexe) ont été signés par les Gouvernements tchadien et soudanais en vue de désamorcer les tensions et mettre un terme au soutien apporté aux rebelles par l'une et l'autre partie. Pour plus d'informations, voir dans la présente partie l'étude relative à la situation au Tchad et au Soudan.

²¹⁸ Pour plus d'informations, voir la présente partie, sect.

²¹⁶ 5975^e séance, tenue le 19 septembre 2008.